

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**
73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mil vingt-trois, mercredi 12 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 04/07/2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mmes POLLET Catherine – DUPONCHEL Magali – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Michel

Absents : VILLARD Dominique a donné pouvoir à BERARD Olivier
SAMSON Julien a donné pouvoir à BOUCLIER BEAUCHET Christine

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BELLEVILLE ET L'ASSOCIATION « LE CARRE DES JEUNES »

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le transfert de local pour l'association « Le Carrée des Jeunes » pour l'accueil d'enfants pour des temps ludiques et créatifs.

Ladite convention a pour objet notamment de définir les conditions générales d'occupation de ce local communal par l'association « Le Carré des Jeunes » du nouveau local qui est la salle d'office située 116 place du Cimetière

Cette convention sera reconduite tacitement chaque année.

La convention prévoit la mise à disposition du local à titre gratuit.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCLIER BEAUCHET

